

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/12/2022

Date d'affichage : 26/12/2022

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Lézignan le 23 DEC. 2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Amandine MORENO, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents excusés : Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, M. Jean-Michel BALLARIN, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE.

Procurations : Mme Nicole GIMENEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Jean-Michel BALLARIN en faveur de M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-120**

Domaine : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

OBJET : Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-102 du 10 JUILLET 2020 ;

Considérant que le Maire est chargé de traiter toutes les affaires énumérées par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette mesure a été prise afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administratives. Comme le prévoit la réglementation en vigueur M. le Maire a l'honneur de vous rendre compte ci-dessous des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation et qui ont été prises courant les mois de novembre et décembre 2022

2022-10-076	location de deux robots de tonte KUBOTA stade municipal
2022-10-077	Bail mise à disposition QUILL'EN SCRAP
2022-11-078	Délimitation d'un périmètre d'injonction termites LIEU DIT MONTAL
2022-11-079	Délimitation d'un périmètre d'injonction termites L'ESPINET VILLA 87
2022-11-080	Délégations accordées à Mme PARACHINI Nadia
2022-11-081	BAIL COMMUNE SASU NOVACTORY LOCAL 2 HUNTSMAN
2022-11-082	Bail Commune CEMAFOR 29 BD CHARLES DE GAULLE
2022-11-083	Délimitation d'un périmètre d'injonction termites 22 BD DES CORBIERES
2022-11-084	Bail COMMUNE EPIC EQO AV M.SARRAUT
2022-11-085	Fermeture administrative temporaire du centre La Forge

2022-12-086	Centre médical bail Commune Mme GAXIEU Laly
2022-12-087	Centre médical bail Commune M.GENEVIEVE

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. Dire que le conseil municipal est informé des affaires traitées au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

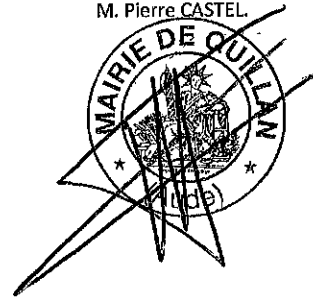
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2022-120

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-23T09-03-46.00 (MI242181420)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20221223-2022-120-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de décision : Dec 23, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Acte : [MA-DEL-2022-120.PDF](#)

Préparé

Date **23/12/22 à 09:03**

Par **JORDAN Edouard**

Transmis

Date **23/12/22 à 09:03**

Par **JORDAN Edouard**

Accusé de réception

Date **23/12/22 à 09:14**